

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2018.

L'an deux mille dix-huit, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île aux Moines, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe LE BÉRIGOT.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation du conseil municipal : le 21 mars 2018

**Présents** : Philippe LE BÉRIGOT, Marie-Paule BELLEGO, Hubert O'NEILL Gildas POULOUIN, Laure PEDEZERT-RENAUX, Christine DUFOURMANTELLE, Catherine LE ROUX, Danielle FENEUX, Michèle LE TEXIER, Régis TALHOUARNE, Christophe TATTEVIN,

**Absents excusés** : Joël BOUF, Martine MARION,

Joël BOUF a donné pouvoir à Laure PEDEZERT-RENAUX

Martine MARION a donné pouvoir à Catherine LE ROUX

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 26 mars 2018.

## **ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE 1029 M<sup>2</sup> AU BOCÉNO**

Le Maire expose au Conseil la possibilité pour la commune de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 401 (1029 m<sup>2</sup>) située au Bocéno en Zone 1AUa. La commune étant déjà propriétaire de la parcelle contiguë, cette acquisition présente un intérêt majeur et permet à la commune de renforcer ses réserves foncières.

VU l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire indique que les crédits sont prévus au budget.

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Se prononce en faveur de l'acquisition par la commune de la parcelle pour un montant de 144 060 € hors frais de notaire,
- Se prononce en faveur de la prise en charge des frais de notaire par la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

La séance est levée à 19h20.

Le 16 avril 2018 ;

Le Maire, Philippe LE BÉRIGOT